

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CAMES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 16 février 2018

**PRESENTS : Mrs CUARTERO – MUNOZ – CASSE - DEYMIER-REDOULEZ - Mmes BARRIERE - ESPUGNE - CLEMENT - FOURCADE - GENESTE – LERBET -**

**EXCUSES : M. DEPLANCHE qui a donné pouvoir à Mme CLEMENT  
Mme AGUILLON qui a donné pouvoir à Mme GENESTE  
Mrs EYRAUD et JULLIEN.**

**Secrétaire de séance : Sébastien CASSE**

**Objet : GALERIE MARCHANDE**

Monsieur le Maire énumère les cinq propositions d'achat de la galerie marchande.

Il explique que la première proposition est un client amené par l'agence immobilière et il a, ensuite, rencontré deux personnes qui se sont positionnées pour acheter l'immeuble.

Monsieur Munoz explique que M. Allyre a sollicité un R.V. avec Monsieur le Maire afin de lui exposer son projet.

Par souci d'équité, Monsieur le Maire va rencontrer M. Allyre.

Concernant la cinquième proposition, Monsieur le Maire a tenté en vain de contacter la personne pour obtenir des précisions mais sans succès à ce jour.

Monsieur le Maire annonce qu'il sera demandé au futur acquéreur de déposer au sous seing une somme d'argent pour démontrer son engagement.

Il propose ensuite de constituer une commission pour trier les propositions et étudier chaque projet.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision pour considérer les nouveaux éléments prochainement.

Monsieur le Maire propose qu'une commission fasse une étude de tous les projets.

## **PROJET VENTE TERRAIN BELLEVUE**

Considérant que ce sujet a fait l'objet d'un long débat en conseil municipal le 5 février 2018 puis qu'une réunion des commissions réunies y a été consacrée, Monsieur le Maire propose, désormais, de se prononcer sur le principe de l'aménagement de l'ancien terrain de foot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter pour ou contre le principe de cet aménagement selon les principes énoncés dans la proposition de Nexity/Clairsienne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour dédier ce terrain à un projet immobilier favorisant la mixité sociale par la construction de logements locatifs conventionnés, d'autres en accession sociale à la propriété et enfin la vente de terrains éligibles au Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour des constructions individuelles.

Le Conseil Municipal demande que soient pris en compte :

- l'impact environnemental (nature et esthétique des constructions, déversement des eaux)
- l'impact démographique (école)
- l'impact infrastructures routières (côte, accès, parking)

d' un projet nécessitant la vente de l'ancien terrain de foot.

Cette recette servira à couvrir le financement :

- des besoins d'aménagement enfance/jeunesse/sport-loisirs à proximité
- des besoins d'aménagement de la route de St-Caprais

- l'impact financier (négociation du prix / mise en concurrence par sollicitation de nouvelles offres) devra être le meilleur possible.

## **DEVIS AMENAGEMENT ABORDS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le chantier du restaurant scolaire est en cours et que tous les mardis à 10h30, une réunion de chantier a lieu. Il invite à cette occasion tous les conseillers municipaux à y participer pour ceux qui le peuvent.

Il énonce que dans le BP, il faudra prévoir cette année l'aménagement de l'entrée avec un portail, visiophone,...

Deux devis pour l'aménagement de la plateforme autour du restaurant et du chemin d'accès.

Terrassement entreprise Courty : 4 720.00 € HT      5 664.00 € TTC

Maçon entreprise Lusitania      : 12 308.50 € HT      14 770.20 € TTC

Le Conseil Municipal accepte ces devis et s'engage à inscrire le montant de 20 434.20 € TTC au budget primitif.

## **DEVIS CUISINE**

La société Unifroid Brunet Cuisine a été associée aux réunions de chantier du restaurant scolaire pour prévoir toutes les installations et les branchements et évacuations nécessaires.

Le cuisiniste a affiné sa proposition de l'année dernière à 42 697.61 € HT soit un montant TTC de 51 237.13 euros ; la première estimation était à 52 000 euros .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire la somme de 52 000 euros au BP 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX DE BUSAGE**

La Colas travaillant sur la commune sur les voies qui ont été transférées à la CDC et Eiffage étant également à Cambes, nous avons consulté les deux entreprises pour deux busages. L'un à Henry de France et l'autre à la Côte de la Chabanne.

Busage Henry de France :      -      LA COLAS : 4 945 € HT

-      EIFFAGE : 3 340 € HT

Busage La Chabanne :      -      La Colas n'a pas fait de devis car elle n'avait pas de solution pour ce busage

-      Eiffage : 3 137.50 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Eiffage pour réaliser ces deux busages et décide d'inscrire le montant de 7 773 euros au BP 2018.

## **ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE COCUT**

M Bouchez du SDEEG est venu rencontrer Monsieur le Maire le 16 février dernier concernant le projet d'installer de l'éclairage public sur le chemin de Cocut avant que les travaux sur la voie de la CDC n'interviennent.

Ces travaux correspondent à la fourniture et la pose de 9 points lumineux sur 300 mètres environ.

Montants des travaux	: 22 939.28
Maîtrise d'œuvre	: 1 605.75
Tva	: 4 587.86
Total	: 29 132.89 €

Subvention du SDEEG 20 % du montant HT soit un montant de 4 587.86 €.

Monsieur Bouchez estime que l'enfouissement des lignes Telecom s'élèverait à 25 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser ces travaux d'éclairage public pour un montant de  
Montants des travaux : 22 939.28  
Maîtrise d'œuvre : 1 605.75  
Tva : 4 587.86  
Total : 29 132.89 €
- mandate Monsieur le Maire pour déposer une subvention auprès du SDEEG de 4 587.86 Euros (soit un montant de 20 % des travaux HT)
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

## **VOIE DE COCUT**

Madame Geneste explique que les trous qui avaient été bouchés par la CDC qui a la compétence de cette voie, sont en train de se reformés.

Monsieur Munoz explique qu'à l'étranglement de cette voie, deux riverains rejettent leurs eaux pluviales sur la voie et que l'eau et le goudron ne sont pas compatibles.

Madame Lerbet et Monsieur Casse ont constaté qu'après cet étranglement, le rebouchage effectué a tenu.

- Madame Geneste demande si l'éclairage du cheminement qui va à l'arrêt de bus est prévu. Monsieur le Maire va contacter M. Perrot du Sdeeg pour ces travaux.
- Madame Fourcade demande des informations sur le dossier du chemin de Brémontier. Monsieur le Maire répond que des pierres et de la terre sont tombés suite aux fortes pluviosités et que nous avons procédé à un nettoyage prudent. Un avis technique a été demandé à l'expert. Monsieur le Maire explique que si le tribunal délibère dans le sens du Conseil d'Etat, qu'il considère que le mur est la propriété communale, nous aurons des travaux importants.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,